

La Junte de Gouvernement de la République d'Haiti

Vu l'Arrêté du 11 Janvier 1938 ;  
Considérant qu'il y a lieu de rattacher le Musée National au Département de l'Education Nationale, afin d'assurer la recherche de toutes pièces historiques et artistiques, et de veiller à leur conservation dans un édifice approprié, de même qu'à la protection des lieux qui, sur le territoire national, sont remarquables par leur caractère artistique ou historique;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat de l'Education Nationale et des Finances;

Et après délibération du Conseil des Secrétaires d'Etat;

Décréte :

Article 1er.- Le Musée National qui a pour attributions la recherche et la conservation de toutes pièces ou lieux à caractère historique ou artistique de haut intérêt pour l'Education du peuple Haitien, est et demeure rattaché au Département de l'Education Nationale.

Article 2.- Le personnel du Musée National est composé comme suit :

- 1 Conservateur du Musée National
- 1 Secrétaire
- 1 Archiviste-Dactylographe
- 1 Ménagère
- 1 Employé guide

Article 3.- Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat de l'Education Nationale et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 4 Août 1950, An 147ème de l'Indépendance.

Franck LAVAUD

Général de Brigade, Armée d'Haiti Président de la Junte de Gouvernement

Antoine LEVELT

Colonel, Armée d'Haiti, Membre de la Junte de Gouvernement

Paul E. MACLOIRE

Colonel, Armée d'Haiti, Membre de la Junte de Gouvernement

Par la Junte de Gouvernement : Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et des Travaux Publics: Luc E. FOUCHE

Le Secrétaire d'Etat des Finances: François GEORGES

Le Secrétaire d'Etat du Commerce : Marcel FOIBRUN

Le Secrétaire d'Etat de la Justice et du Travail : Emile ST-LOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nle.: Georges CADET

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de l'Education Nle.: Joseph LOUBEAU

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, des Cultes et du Tourisme : Antoine LEVELT